

**DEPARTEMENT DU GARD  
ARRONDISSEMENT D'ALES  
COMMUNE DE RIBAUTE LES TAVERNES**

**ARRETE N° AR\_2026\_10  
Portant nomination des membres du conseil d'administration du CCAS**

Le maire de la Commune de Ribaute les Tavernes,

*Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;*

*Vu la délibération du conseil municipal n° DE\_2026\_04\_24 en date du 3 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;*

Arrête :

**Article 1er** – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de :

Mme ALTINTAS Nurgül  
Mme JULIEN Martine  
Mme PERRIER Annick  
Mme TORREGROSSA Mélanie

**Article 2** – Le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressées et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Ribaute les Tavernes, le 10 avril 2026,

Le Maire,  
Valéry BEUDIN



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le

Signature :